



Belgische Technische Coöperatie nv
Coopération Technique Belge sa

RAPPORT DE SUIVI-EVALUATION

« Renforcement de la formation et des connaissances des cadres de la justice
Algérienne »

(ALG/04/004/01)

INFORMATIONS DE BASE SUR LE PROJET.

Pays : Algérie

Secteur et sous –secteur CAD : Gouvernance / Justice (15030)

Institution nationale ou régionale
chargée de l'exécution : Ministère de la Justice

Agences d'exécution : CTB

Nombre d'experts en coopération internationale
de la CTB : 0

Durée de la prestation (selon AS/CS) : 36 mois

Date de démarrage de la prestation :
Selon AS/CS : 09 novembre 2004
Effective :

Date de clôture de la prestation :
Selon AS/CS : 08 novembre 2007
Estimée : décembre 2008

Modalités de gestion de la prestation :

Budget total de la prestation : 750.000 Euro
Contribution Belge : 45.000 Euro
Contribution de la partie Algérienne :

Période couverte par le rapport : : Année 2006 - 2007

	Annexes	Oui	Non
1. Résumé des résultats			X
2. Planning d'activités année sous revue		X	
3. Planning d'activités année + 1		X	
4. Etat des recettes et dépenses de l'année sous revue		X	



Belgische Technische Coöperatie nv
Coopération Technique Belge sa

5. Prévisions budgétaires année + 1	X		
6. Taux de déboursement de la prestation		X	
7. Personnel de la prestation		X	
8. Sous-traitance et appels d'offres		X	
9. Equipements		X	
10. Bailleurs de fonds		X	

PREMIÈRE PARTIE : APPRECIATION

Appréciez la pertinence et la performance de la prestation en utilisant les appréciations suivantes

1. - Très satisfaisant
 2. - Satisfaisant
 3. - Non satisfaisant, malgré certains éléments positifs
 4. - Non satisfaisant
 X. - Sans objet

Inscrivez vos réponses dans la colonne correspondant à votre rôle dans l'exécution de la prestation.

	Responsable national de l'exécution	Responsable CTB de l'exécution
PERTINENCE¹ (cf. PRIMA, §70, p.19)		
1. Quel est la pertinence de la prestation par rapport aux priorités nationales de développement?	2	2
2. Quel est la pertinence de la prestation par rapport à la politique belge de développement?	3	2
3. Les objectifs de la prestation sont-ils encore pertinents ?	2	2
4. La prestation répond-elle aux besoins des groupes cibles?	3	2
5. En fonction de ses objectifs, la prestation s'appuie-t-elle sur les organes locaux d'exécution appropriés?	2	2

¹ Selon le PRIMA, §70, p.19, il s'agit "d'apprécier si les choix des objectifs, les choix des groupes cibles et des organes locaux d'exécution restent pertinents et cohérents par rapport aux principes généraux relatifs à une aide efficace et efficiente, ainsi que par rapport à l'application des politiques et stratégies locales, régionales, internationales et belges de développement ».

	Responsable national de l'exécution	Responsable CTB de l'exécution
PERFORMANCE² (PRIMA, §71, pp.19-20)		
1. Les résultats obtenus par la prestation ont-ils contribué à la réalisation de ses objectifs ³ ? (efficacité)	2	2
2. Appréciez la qualité des résultats intermédiaires (efficacité)	2	2
3. Les modalités de gestion de la prestation sont-ils appropriés? (efficacité)	3	3
4. Les ressources de la prestation sont-elles adéquates sur le plan de (efficacité) :	1	2
a. Ressources financières?	1	2
b. Ressources humaines ?	2	2
c. Matériel et équipements ?	3	2
5. Les ressources de la prestation sont-elles utilisées efficacement et optimisées pour obtenir les résultats attendus? (efficacité)	2	2
6. La prestation est-elle satisfaisante sur le plan coût-efficacité par rapport à des interventions similaires? (efficacité)	2	2
7. Sur base du planning d'exécution, appréciez la rapidité d'exécution de la prestation. (respect des délais)	3	3

² Selon le PRIMA, §71, pp. 19-20, il convient « d'apprécier et de mesurer les performances convenues dans les phases de préparation selon les 4 critères et les indicateurs établis pendant la formulation. (Les 4 critères sont efficacité, efficience, respect des délais et qualité du personnel).

³ voir annexe 1 pour plus de détails

Indiquez votre appréciation globale de la prestation en utilisant les appréciations suivantes:

1 - Très satisfaisant
2 - Satisfaisant
3 - Non satisfaisant, malgré certains éléments positifs
4 - Non satisfaisant
X - Sans objet

	Responsable national de l'exécution	Responsable CTB de l'exécution
Appréciation globale de la prestation	2	2

Expliquez les raisons de votre appréciation, qui peut dépasser le cadre strict des critères de pertinence et de performance ci-dessus et être différentes de la notation donnée pour ceux-ci. (1 page max)

La prestation est jugée satisfaisante. Toutefois des améliorations doivent être apportées notamment :

- Dans les délais de mise en œuvre des stages
- Dans la durée des stages
- Dans les possibilités d'accueil par le SPF Justice Belge

- Formation de courte durée des magistrats et des greffiers : Satisfaisante

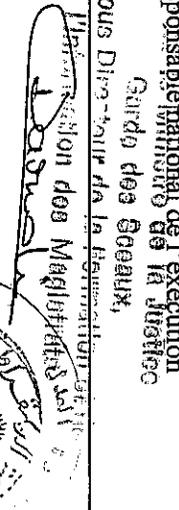
Les objectifs tracés ont été atteints

- Formation de longue durée des magistrats : Satisfaisante

La formation de longue durée a donné entière satisfaction tant sur le plan pédagogique que sur le plan des modalités de déroulement

- Formation des cadres de l'administration pénitentiaire : non satisfaisante

La formation des personnels pénitentiaires n'a pas répondu aux attentes, ni sur le plan pédagogique, ni sur le plan technique. Les stagiaires ont eu des simples visites des lieux et la durée de la formation été très courte.

Responsable national de l'exécution Garde des Bœaux, Sous-Directeur de la Formation des Magistrats	Responsable CTB de l'exécution
 Herman NERYODI Représentant résident de la CTB à Alger	 Herman NERYODI Représentant résident de la CTB à Alger



DEUXIÈME PARTIE. RESUME DES ACTIVITES.

1. En partant des Résultats Intermédiaires de la prestation (RI), listez les principales activités et réalisations de la prestation par rapport à ses objectifs et au plan d'activités de l'année sous revue (+ commentaires).

Reprendre la réponse à la question1 du rapport d'exécution ou les résumer s'il y a eu plusieurs rapports d'exécution concernant l'année sous revue.

L'objectif global du projet est l'amélioration qualitative du fonctionnement de la justice en Algérie. Il vise par la même à renforcer les connaissances des cadres de la justice Algérienne. Cet objectif est poursuivi en permettant à des magistrats de cette institution d'effectuer des formations dans des domaines spécialisés du droit par l'inscription à différents DES en Belgique. Cette formation est dispensée également aux greffiers les initiant aux techniques modernes au moyen de stages auprès du SPF Justice Belge ou au sein des juridictions, ainsi que par l'organisation de conférences et de séminaires animés par des experts belges au profit des magistrats portant sur différents domaines du droit..

Les actions prévues dans la convention :

1 - Formation de longue durée : des formations de qualités et de longue durée dans différents domaines du droit tel que droit de l'homme, droit social et droit économique ont été réalisées au profit de 16 magistrats du ministère de la Justice (8 magistrats participent chaque année à des formations en DES au sein des universités belges).

2 - Formation de courte durée : former 68 cadres du ministère de la justice (magistrats, cadres de l'administration pénitentiaire et greffiers) dans différents domaines par des stages de courtes durées auprès du SPF Justice en Belgique.

3- Organisation de séminaires et de conférences au profit des magistrats en Algérie animés par des experts Belges.

Réalisation en 2004-2005 :

Depuis le début jusqu'à fin 2005 les formations suivantes ont été réalisées :

- 8 magistrats DES (formation longue durée) , soit 50%
- 10 magistrats + 14 greffiers (formation de courte durée) , soit 35%
- 0 séminaires sur 5, soit 0%

Exécution du programme au cours de l'année 2006 :

Activités prévues : les activités prévues selon la programmation discutée et acceptée lors de la visite de Mr. Paul THOMAS fin du mois de janvier 2006 :

- 07 magistrats DES (formation longue durée)
- 22 magistrat pour suivre une formation de courte durée (01 mois) au SPF Justice Belge, -
- Formation de 08 cadres de l'administration pénitentiaires au sein des établissements pénitentiaires - 04 cadres de
- Belge,
- l'administration centrale du ministère de la justice pour une formation sur la *gestion des*

ressources humaines,

- 02

informaticiens pour une formation en informatique judiciaire,
organisation de 2 séminaires animés par des experts belges au profit des magistrats

Activités Réalisées

- - Formation de 7 magistrats DES (formation de longue durée),
- formation de 7 cadres sur 8 prévues de l'administration pénitentiaire (courte durée) -

Activités non réalisés

- formation de courte durée au profit de 22 magistrats non encore assurée bien que les dossiers administratifs des concernés soient transmis à la CTB. Cette formation doit faire l'objet d'une programmation, au même titre que celle des cadres du ministère de la justice

Taux de réalisation : le taux global de réalisation à la fin de l'année 2006 est de :

94% des DES longue durée

45% pour les formations de courte durée

40% pour les séminaires (2 sur 5 prévus)

2. Commentez éventuellement les principales recettes et dépenses de la prestation ayant un impact sur la question ci-dessus, par rapport aux prévisions budgétaires de l'année sous revue.

Reprendre la réponse à la question 3 du rapport d'exécution ou les résumer s'il y a eu plusieurs rapports d'exécution concernant l'année sous revue.

Le budget alloué suffisant et les dépenses sont conformes et il reste à fixer les conditions d'utilisation du montant de la bourse de la bourse de longue durée.

3. Quels sont les principaux mécanismes et activités d'appropriation mis en œuvre par la prestation dans l'année sous revue ?

1 page max.

TROISIEME PARTIE : COMMENTAIRES ET ANALYSES.

1. Quels sont les problèmes et questions majeurs influençant l'exécution de la prestation?

Reprendre la réponse à la question 2 du rapport d'exécution ou les résumer s'il y a eu plusieurs rapports d'exécution concernant l'année sous revue.

Les problèmes sont liés essentiellement à :

- la disponibilité des structures d'accueil auprès du SPF Justice Belge pour l'encadrement des bousiers courtes durée.
- Secret des délibérations des juridictions qui a été évoqué pour refuser la formation des 22 magistrats dans les juridictions belges

2. Quels sont les causes des écarts par rapport au calendrier prévu et aux résultats attendus ?

- Mr. Paul THOMAS n'a pas respecté ce qui a été accepté au cours de sa mission en Algérie en vis-à-vis des formations programmées pour l'année 2006.

3. Comment peut-on résoudre les problèmes ou écarts identifiés ici plus haut? Exposez la/les mesure(s) recommandée(s). Précisez qui devrait être chargé de les appliquer. Indiquez aussi, approximativement, le délai d'exécution et les ressources nécessaires à l'exécution de ces mesures.

La partie Algérienne est disponible pour apporter son concours à la résolution de ces problèmes qui sont , au demeurant minimes, comparés aux réalisations que cette convention a permis a ce jour

Déplacement des cadres Algériens en Belgique du 23 au 27 mai 2007 :

Les difficultés rencontrées seront définitivement aplanies lors de ce déplacement au niveau du SPF Justice Belge. Il sera ainsi possible de discuter les problèmes demeurés en suspend avec la collaboration de la CTB.

4. Les suppositions (ou hypothèses) de départ sont elles encore pertinentes ?

Les hypothèses de départ sont toujours pertinentes

5. Les indicateurs de la prestation sont-ils encore valides ?

les indicateurs de la prestation sont encore valide .

6. Quels sont les facteurs ayant influencé la réalisation de la prestation ? Parmi ceux-ci, y-a-t-il eu des faits nouveaux, non prévus préalablement et susceptibles de modifier la prestation ?

- Manque de synchronisation entre le SPF Justice Belge et la CTB (pas de convention signée entre les deux)
- décision de limiter la formation des magistrats algériens inopportune et contestable
- désignation des experts belges pour animer des séminaires en Algérie toujours retardée pour des raisons non éclaircie à ce jour.

7. Quelle est l'opinion des groupes cibles sur le projet?

Les groupes ciblés sont unanimes, à l'exception des cadres de l'administration pénitentiaire qui ont affiché leur non satisfaction sur les conditions du déroulement de la formation et cela s'est reflété dans les rapports et mémoires élaborés par les bénéficiaires.

8. Si la prestation a été évaluée, comment les recommandations ont-elles été prises en compte?

Les recommandations ont été prises en compte au fur et à mesure du déroulement des formations prévues dans la convention spécifique et qui est la première du genre.

9. Quelles sont les principales réussites de la prestation ?

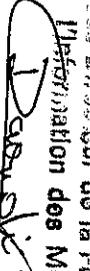
Les principales réussites de la prestation sont :

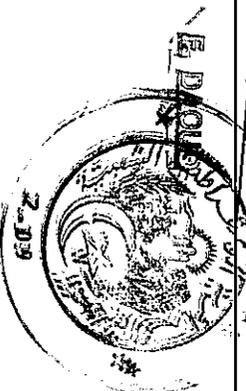
- 1 – les formations de longues durées (DES) spécialités confondues
- 2 – les formations de courtes durées réalisées à ce jour, exceptées celles de la DGPR
- 3 – l'organisation des 2 séminaires à Alger

10. Quelles recommandations faites-vous pour la suite à donner à la prestation ?

Les recommandations sont :

- Signature d'une convention entre SPF Justice Belge et la CTB pour finaliser la mise en œuvre de la prestation
- élargir les durées de formation pour les formations de courtes durées restante

Responsable national de l'exécution Garde des Sceaux, Ministre de la Justice	Responsable CTB de l'exécution
Le Sous-Directeur de la Formation et de l'Information des Magistrats  I. Caboul	 Herman VERBODT



Représentant résident
de la CTB à Alger

QUATRIEME PARTIE. ANNEXES.

- ANNEXE 1. Résumé des résultats**
- ANNEXE 2. Planning d'activités année sous revue**
- ANNEXE 3. Planning d'activités année + 1**
- ANNEXE 4. Etat des recettes et dépenses de l'année sous revue**
- ANNEXE 5. Prévisions budgétaires année + 1**
- ANNEXE 6. Taux de déboursement de la prestation**
- ANNEXE 7. Personnel de la prestation**
- ANNEXE 8. Sous-traitance et appels d'offres**
- ANNEXE 9. Equipements**
- ANNEXE 10. Interventions des Bailleurs de fonds**

ANNEXE 1. Résumé des résultats et des activités

Résultats Intermédiaires	Indicateurs	Etat de réalisation
RI. 1.		
RI. 2.		
RI. N.		
Activités planifiées dans l'année sous revue	Etat d'avancement des activités	Activités proposées pour l'année prochaine
RI.1. Activité 1 Activité 2 Activité 3		
RI.2. Activité 1 Activité 2 Activité 3		
RI.N. Activité 1 Activité 2 Activité N		

ANNEXE 2 : Planning d'activités de l'année sous revue.

	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5	Mois 6	Mois 7	Mois 8	Mois 9	Mois 10	Mois 11	Mois 12
RI 1.												
Activités 1												
Activités 2												
Activités n												
RI 2.												
Activités 1												
Activités 2												
Activités n												
RI N.												
Activités 1												
Activités 2												
Activités n												

ANNEXE 3 : Planning d'activités de l'année +1.

	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5	Mois 6	Mois 7	Mois 8	Mois 9	Mois 10	Mois 11	Mois 12
RI 1.												
Activités 1												
Activités 2												
Activités n												
RI 2.												
Activités 1												
Activités 2												
Activités n												
RI N.												
Activités 1												
Activités 2												
Activités n												

ANNEXE 4: ETAT DES DEPENSES DE L'ANNEE SOUS REVUE

Code Budget	Description des postes budgétaires	Code Tâche	Code Secteur	COUT TOTAL CONTRIBUTION BELGE	DEPENSES CUMULEES	DEPENSES ANNEE SOUS REVUE	DEPENSES PREVUES ANNEE + 1
VOLET A : introduire le titre du volet A							
Résultat 1 : introduire le titre du résultat 1 du volet A							
A/R1/code NF/indice							
A/R1/code NF/indice							
A/R1/code NF/indice							
Sous-total Résultat 1-Volet A							
Résultat 2 : introduire le titre du résultat 2 du volet A							
A/R2/code NF/indice							
A/R2/code NF/indice							
A/R2/code NF/indice							
Sous-total Résultat 2-Volet A							
Résultat 3 : introduire le titre du résultat 3 du volet A							
A/R3/code NF/indice							
A/R3/code NF/indice							
A/R3/code NF/indice							
Sous-total Résultat 1-Volet A							
Sous-total Volet A							
VOLET B : introduire le titre du volet B							
Résultat 1 : introduire le titre du résultat 1 du volet B							
B/R1/code NF/indice							
B/R1/code NF/indice							
B/R1/code NF/indice							
Sous-total Résultat 1-Volet B							
Résultat 2 : introduire le titre du résultat 2 du volet B							
B/R2/code NF/indice							
B/R2/code NF/indice							
B/R2/code NF/indice							
Sous-total Résultat 2-Volet B							
Sous-total Volet B							
GRAND TOTAL							

ANNEXE 5 : Prévisions budgétaires année + 1

Code Budget	Description des postes budgétaires	Code Tâche	Code Secteur	COUT TOTAL CONTRIBUTION BELGE	Prévisions mensuelles période +1					
					Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5	Mois n
VOLET A : introduire le titre du volet A										
Résultat 1 : introduire le titre du résultat 1 du volet A										
A/R1/code NF/indice										
A/R1/code NF/indice										
A/R1/code NF/indice										
	Sous-total Résultat 1-Volet A									
Résultat 2 : introduire le titre du résultat 2 du volet A										
A/R2/code NF/indice										
A/R2/code NF/indice										
A/R2/code NF/indice										
	Sous-total Résultat 2-Volet A									
Résultat 3 : introduire le titre du résultat 3 du volet A										
A/R3/code NF/indice										
A/R3/code NF/indice										
A/R3/code NF/indice										
	Sous-total Résultat 1-Volet A									
	Sous-total Volet A									
VOLET B : introduire le titre du volet B										
Résultat 1 : introduire le titre du résultat 1 du volet B										
B/R1/code NF/indice										
B/R1/code NF/indice										
B/R1/code NF/indice										
	Sous-total Résultat 1-Volet B									
Résultat 2 : introduire le titre du résultat 2 du volet B										
B/R2/code NF/indice										
B/R2/code NF/indice										
B/R2/code NF/indice										
	Sous-total Résultat 2-Volet B									
	Sous-total Volet B									
	GRAND TOTAL									

ANNEXE 6. Taux de déboursement de la prestation

RESUME FINANCIER						
Source de financement	Budget annuel prévu	Budget cumulé	Dépenses réelles de l'année	Dépenses réelles cumulées	Taux de déboursement de l'année	Taux de déboursement cumulé
Contribution belge directe						
Contribution Etat partenaire						
Contribution Fonds de contrepartie						
Autres						

ANNEXE 7. Personnel de la prestation

Type de personnel (titre, nom et genre)	Durée de recrutement (date début et fin)	Commentaires (délais de recrutement, pertinence de la fonction ou du profil...)
1. Personnel national mis à disposition par le Pays Partenaire		
2. Personnel d'appui recruté localement		
3. Personnel d'encadrement recruté localement		
4. Personnel International (hors CTB)		
5. Expert en Coopération Internationale (CTB)		

ANNEXE 8. Sous-traitance et appels d'offres
(une fiche par nouveau contrat de sous-traitance dans l'année sous revue)

Mode de passation du marché :
Date de l'appel d'offres :
Date de début du contrat de sous-traitance :
Nom du sous-contractant (ou firme) :
Objet du contrat :
Coût du contrat :
Durée du contrat :

Résultats produits pendant l'année sous revue :

Commentaires/recommandations :

ANNEXE 10. Interventions des Bailleurs de fonds

Interventions d'autres bailleurs de fonds sur la même prestation ou dans des projets contribuant à un même objectif spécifique.

Bailleurs de fonds intervenant dans la même prestation				
Bailleurs de fonds	Nom de l'intervention	Budget	Principaux objectifs	Commentaires
Bailleurs de fonds contribuant à un même objectif spécifique				
Bailleurs de fonds	Nom de l'intervention	Budget	Principaux objectifs	Commentaires

ANNEXE 2

RAPPORT D'ACTIVITES

« Renforcement de la Formation et des Connaissances des Cadres de la
Justice Algérienne »

(ALG/ 04 /004/ 01)

INFORMATION DE BASE SUR LE PROJET :

Pays	: Algérie
Secteur et sous secteurs d'intervention	: Gouvernance / Justice (15030)
L'organisme National chargé de l'exécution	: Ministère de la Justice
Date de signature de la Convention Spécifique	: 24 juin 2004
Date de mise en œuvre de la prestation	: 09 novembre 2004
Durée de l'intervention (selon CS)	: 36 mois
Modalité de gestion de la prestation	: Régie
Coût total du projet	: 795.000 Euro
Contribution de la partie Belge	: 750.000 Euro
Contribution de la partie Algérienne	: 45.000 Euro
Période couverte par le rapport	: novembre 2004 – décembre 2005

BREVE DESCRIPTION DU PROJET :

L'objectif global du projet est l'amélioration qualitative du fonctionnement de la Justice.

Il vise par là même à renforcer les connaissances des cadres de la Justice Algérienne. Cet objectif est poursuivi en permettant à des magistrats de cette institution d'effectuer des formations dans des domaines spécialisés du droit par l'inscription à différents DES en Belgique. Cette formation est dispensée également aux greffiers les initiant aux techniques modernes au moyen de stages auprès du SPF Justice Belge ou au sein des juridictions, ainsi que par l'organisation de Conférences et de séminaires animés par des experts belges au profit des magistrats portant sur différents domaines du droit.

- La formulation du projet a été réalisée en juillet 2004.
- La Convention Spécifique du Projet a été signée le **24 juin 2004**.
- Le Projet a une durée de **36 mois**.
- La Convention de Mise en Œuvre du Projet a été signée le **9 novembre 2004**.
- Le Responsable du Projet désigné par le Ministère de la Justice est **M. Fatah DAOUDI**, sous directeur de la formation et du perfectionnement des Magistrats

INTITULE DE LA CONVENTION :

- Amélioration qualitative du fonctionnement de la Justice Algérienne
- Renforcement des connaissances des cadres et des magistrats du secteur de la Justice.

OBJECTIFS ATTENDUS:

- 1er RESULTAT:

FORMATION DES MAGISTRATS DANS DES DOMAINES SPECIALISES DU DROIT.

-2ème RESULTAT:

FORMATION DES CADRES DU MINISTERE DE LA JUSTICE DANS LES TECHNIQUES MODERNES.

Les actions prévues pour atteindre ces résultats sont:

- Des formations de qualité et de longue durée dans différents domaines du droit tel que: Droits de l'Homme, droit social et droit économique ont été réalisées au profit de **16 magistrats** du Ministère de la Justice (8 magistrats participent chaque année à des formations en DES dans les universités Belges).
- Former **68 cadres du Ministère de la Justice (magistrats, cadres de l'administration pénitentiaire et greffiers)** dans différents domaines par des stages de courte durée auprès du SPF Justice en Belgique .
- Organisation de séminaires et de conférences au profit des magistrats en Algérie animés par des experts Belges.

EXECUTION DU PROGRAMME :

1 - Programmation et déroulement des formations:

des réunions techniques concernant la programmation, le déroulement et le suivi des formations ont été organisées depuis le mois de novembre 2004 à la CTB avec le responsable du suivi du projet et des représentants du Ministère de la Justice.

- DES:

Seize (16) Magistrats ont été retenus pour une formation en DES dans les universités Belges.

Deux groupes ont été constitués (8 magistrats par groupe)

Les 8 premiers magistrats candidats à un DES sont partis en Belgique le 4 octobre 2004.

Domaines de formation :

- Droits de l'homme : 04 candidats - facultés Universitaires St Louis
- Droit Social : 04 candidats - Université de Liège

Le 2ème groupe de 7 candidats à un DES sont partis le 16 septembre 2005

Ces magistrats sont actuellement en formation dans les universités Belges dans les domaines suivants :

- Droit économique : 6 candidats – Université Libre de Bruxelles
- Droits de l'Homme : 01 candidat – Faculté Universitaire St Louis

N.B : Une (01) Bourse a été reportée pour des nécessités de service.

- STAGES :

Personnels concernés :

- trente deux (32) magistrats
- huit (08) cadres de l'administration centrale du Ministère de la Justice (gestion des ressources humaines et méthodes de préparation de la législation)
- six (06) informaticiens
- douze (12) greffiers en chef et deux (02) greffiers chargés du casier judiciaire
- huit (08) fonctionnaires de la direction générale de l'administration pénitentiaire

A ce jour, **31 cadres** du Ministère de la Justice Algérienne ont suivi ces formations ainsi qu'il suit :

- 14 greffiers (12 greffiers chefs + 2 greffiers)
- 10 magistrats
- 7 cadres de l'administration pénitentiaire

22 magistrats effectueront des formations de courtes durées au SPF Justice à partir de septembre 2006. Les dossiers et les fiches techniques détaillées sur les thèmes des formations ont été envoyés à la CTB Bruxelles le 21 juin 2006.

DEROULEMENT DES FORMATIONS EN BELGIQUE:

Problèmes rencontrés :

- 1 – Formation de courte durée : La bourse se composant en outre d'allocations journalières attribuées aux magistrats suivant la formation et qui est de 26 €/jour s'est avérée insuffisante au regard du coût de vie en Belgique.
- 2 – Formation de longue durée : les magistrats en formation DES rencontrent des difficultés pour rechercher et trouver un logement adéquat et perdent ainsi inutilement du temps qui devrait être consacrée normalement aux études.
- 3 – la programmation des formations pour les 22 magistrats dépendra de la disponibilité du SPF justice Belge.

Départ de 7 cadres de l'administration pénitentiaire :

Les 8 pénitenciers sont partis le 21 avril 2006 pour Une durée d'une semaine.

Une réunion s'est tenue à la représentation CTB à Alger avec les cadres de l'administration pénitentiaires du Ministère de la Justice et le chef du projet sur le déroulement de la formation au SPF Justice en Belgique,

- 1 – les stagiaires évoquent un certain manque de coordination entre SPF Justice et la CTB, mais précisent que la CTB a (selon eux) parfaitement accompli sa tâche
- 2 – la non disponibilité de certains des formateurs à la date prévue du stage et leur remplacement de dernière minute par certaines personnes moins impliquées dans le travail
- 3 – la documentation n'était pas prête au moment de la formation, alors que le SPF Justice savait qu'une formation des pénitenciers était prévue. On leur a remis aujourd'hui la documentation manquante et les stagiaires remercient néanmoins l'effort de traduction faite par leurs collègues néerlandophones.
- 4- la formation été bénéfique certes, mais la durée été très courte. Après analyse ensemble il s'avère qu'il faudrait plutôt 8-9 jours ouvrables. En outre on fait remarquer que la visite d'une maison de détention devrait s'accompagner de l'explication de l'organigramme afin que les stagiaires puissent en quelque sorte comprendre le fonctionnement et poser des questions sur le fonctionnement, car il y a là selon eux des choses intéressantes pour eux. Ils ont en effet pu voir des pratiques différentes sur lesquels ils auraient voulu échanger davantage.
- 5- la remise des attestations de stage a été faite

Il est évident que ceci doit être communiqué et discuté lors d'un CCL et il faudrait aussi prévoir une activité (ou des activités) pour compenser ce sentiment de stage incomplet. Nous pensons directement à un séminaire plus spécifique pour les pénitenciers et éventuellement plus tard, si les moyens existent, une formation complémentaire.

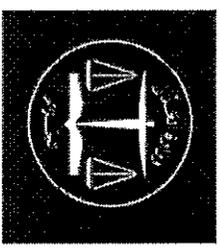
2 - PLANIFICATION DES SEMINAIRES EN ALGERIE:

- Mission de M. THOMAS et Mm. ZAOUALI:

Durant cette mission Mr. Thomas a eu des rencontres avec les responsables du ministère de la Justice Algérienne et il a animé des conférences en faveur des magistrats en exercice et des élèves magistrats.

Une réunion du CTS c'est tenu le 26 janvier à la CTB avec les responsables du projet afin de valider la possibilité d'exécution du programme 2006. Mr. Thomas a marqué son accord sur la programmation des formations et des séminaires tel qu'elle a été conçue lors du CCL du 26 décembre 2005 à condition que des fiches techniques détaillées sur les thèmes des formations et des séminaires soient transmises au SPF Justice.

ANNEXE 3



RAPPORT DE SUIVI

Janvier – novembre 06

**« Renforcement de la Formation et des Connaissances des Cadres de la
Justice Algérienne »**

(ALG/ 04 /004/ 01)

INFORMATION DE BASE SUR LE PROJET :

Pays : Algérie

Secteur et sous secteurs d'intervention : Gouvernance / Justice (15030)

L'organisme National chargé de l'exécution : Ministère de la Justice

Date de signature de la Convention Spécifique : 24 juin 2004

Date de mise en oeuvre de la prestation : 09 novembre 2004

Durée de l'intervention (selon CS) : 36 mois

Modalité de gestion de la prestation : Régie

Coût total du projet : 795.000 Euro

Contribution de la partie Belge : 750.000 Euro

Contribution de la partie Algérienne : 45.000 Euro

Période couverte par le rapport : janvier 2006 – novembre 2006

Documents Annexés	
Rapport de mission des cadres de la pénitentiaire	01
Programme du séminaire du 16 au 18 septembre 2006	02
Texte de la conférence du séminaire	03

BREVE DESCRIPTION DU PROJET :

L'objectif global du projet est l'amélioration qualitative du fonctionnement de la Justice.

Il vise par là même à renforcer les connaissances des cadres de la justice Algérienne. Cet objectif est poursuivi en permettant à des magistrats de cette institution d'effectuer des formations dans des domaines spécialisés du droit par l'inscription à différents DES en Belgique. Cette formation est dispensée également aux greffiers les initiant aux techniques modernes au moyen de stages auprès du SPF Justice Belge ou au sein des juridictions, ainsi que par l'organisation de Conférences et de séminaires animés par des experts belges au profit des magistrats portant sur différents domaines du droit.

- La formulation du projet a été réalisée en juillet 2004.
- La Convention Spécifique du Projet a été signée le **24 juin 2004**.
- Le Projet a une durée de **36 mois**.
- La Convention de Mise en Œuvre du Projet a été signée le **9 novembre 2004**.
- Le Responsable du Projet désigné par le Ministère de la Justice est **M. Fatch DAOUDI**, sous directeur de la formation et du perfectionnement des Magistrats

LES ACTIONS PREVUES DANS LA CONVENTION:

Des formations de qualité et de longue durée dans différents domaines du droit tel que: Droits de l'Homme, droit social et droit économique ont été réalisées au profit de 16 magistrats du Ministère de la Justice (8 magistrats participent chaque année à des formations en DES dans les universités Belges).

- Former **68 cadres du Ministère de la Justice (magistrats, cadres de l'administration pénitentiaire et greffiers)** dans différents domaines par des stages de courte durée auprès du SPF Justice en Belgique .
- Organisation de séminaires et de conférences au profit des magistrats en Algérie animés par des experts Belges.

EXECUTION DU PROGRAMME AU COURS DE L'ANNEE 2006:

Opérations prévues :

- 22 magistrats doivent suivre une formation de courte durée (01 mois) au SPFJB,
- 08 cadres de l'administration pénitentiaires pour une formation au sein des établissements pénitentiaires belges,
- 04 cadres de l'administration centrale du ministère de la Justice pour une formation sur la gestion des ressources humaines,
- 02 informaticiens pour une formation dans le domaine de l'informatique judiciaire
- Etude de la suite à réserver à la bourse de longue durée restante à pourvoir,

- Organisation des séminaires animés par des experts belges au profit des magistrats et cadres algériens.

Opérations réalisées :

1 - Sept (07) magistrats ont suivi une formation de longue durée en Belgique du 01 octobre 2005 au 30 septembre 2006 en droit économique (06 bourses) et en droit de l'homme (01 bourse).

Durée: 13 mois

Magistrats Participants:

- Mm. Saliba BOUCEKKINE
- Mm. Malika BOUBRIT
- Mm. Zalia HACHANI
- M. Omar KHEFFACHE
- M. Abdelmalek BENAHMED
- M. Kamel ESSAID
- M. Bouzid ABABSA

06 candidats sur 7 sont déclarés admis et une candidate non admise pour des raisons de santé .
Les candidats ont regagnés leurs postes d'origine en octobre 2006.

2 – sept (07) sur huit (08) cadres de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion ont suivi une formation de courte durée sur « les méthodes de gestion des établissements pénitentiaires et l'exécution des peines et mesures et gestion des dossiers des détenus » du 24 au 28 avril 2006.

Durée : 1 semaine

Participants :

- Mr. BERNOU Kamel
- Mr. BENCHADI Hakim
- Mr. DJEMOUI Nouredine
- Mr. CHAOUCHI Ahmed
- Mr. BELAMARI Abdelhak
- Mr. KOUDA Hichem
- Mr. HADDADOU Abdelkader

Un rapport de mission a été transmis le 20 novembre 2006 (voir annexe 1)

Suite à la programmation 2006 et la sélection des candidats par le Ministère de la Justice Algérien, il y a eu ce qui suit :

- 3 – transmission des dossiers de 22 magistrats appelés à suivre une formation de courte durée au sein du SPFJ de Justice programmé initialement pour l'année 2006 et maintenu pour l'année 2007. Le coordinateur Belge Mr THOMAS propose des formations de 5 jours et la partie Algérienne demande au minimum 3 semaines.
- 4 – remise par le Ministère de la Justice Algérien d'une liste de thèmes de formation en Belgique
- 5 – Remise par le Ministère de la Justice Algérien d'une liste de thèmes devant servir de sujets de conférences ou de séminaires à organiser en Algérie

5 – Séminaire : un séminaire sur la responsabilité pénale de la personne morale à été animé par **Madame Isabelle HAMER**, Juriste au service de la politique criminelle du SPF Justice Belge et Gestionnaire de l'unité « **Criminalité dans et contre l'Entreprise** » du 15 au 18 septembre 2006

Le programme du séminaire est joint en annexe 2.

Le texte de conférence de l'experte Belge à été transmis. Voir annexe 3.

ANNEXE 4

A2.9 : Les cadres du Ministère de la Justice participent aux séminaires de 5 jours à l'INJM ou au Ministère de la Justice algérien	A/R2/12/A	régie	6 600	2 200	2 200	2 200	500
A2.10 : Les bénéficiaires des stages présentent leur rapport de stage et un mémoire relatif à une question juridique au cours d'un séminaire de restitution au sein des Cours pour les magistrats et les greffiers, au MJ pour les autres cadres	A/R2/7/1/I	régie	500				500

Sous-total Résultat 2 318 772 80 118 158 036 80 118 500

Coûts globaux d'exécution							
Activité: Suivi technique et administratif	A/R3/35/A	régie	500	125	125	125	125
Frais Divers liés au suivi, rapportage, organisation des CCL, ...							
Activité: EVALUATION Finale (I H/M)	A/R3/12/A	régie	13 904	0	0	0	13 904
Sous-total coûts globaux							

TOTAL GENERAL 14 529 80 243 436 238 198 990 730 000 14 529

TOTAL EN REGIE 14 529 80 243 436 238 198 990 730 000 14 529

TOTAL EN COGESTION 0 0 0 0 0 0 0 0

Formulation 20 000

TOTAL PROJET + FORMULATION 750 000

3000

37000

45 000